

CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉRASME Projet de procès-verbal 03 avril 2025

Etaient présent.es ou représenté.es

Directrice de l'école doctorale :

Sandra RIGOT

Représentant.es des unités de recherche :

Yanita ANDONNOVA directrice du LabSIC

Nicolas CLINCHAMPS directeur IDPS

Rémi GAGNAYRE directeur du LEPS, représenté par Aurore MARGAT

Vincent BERRY directeur d'EXPERICE, représenté par Aurore MARGAT

Carine VASSY directrice adjointe de l'IRIS

Bernard HAFTEL directeur de l'IRDA représenté par Nicolas CLINCHAMPS

Malika MANSOURI directrice de l'UTRPP

Corinne Luxembourg directrice de PLEIADE représentée par Cécile FOURREL DE FRETES

François MOREAU Directeur de ACT représenté par Tristan AUVRAY

Personnels BIATSS :

Séverine GIROD, responsable du pôle études doctorales

Cynthia SOUMIGRAY, Gestionnaire de l'école doctorale

Représentant.es des doctorant.es :

Talitha TSCHÖKE, Titulaire

Arnaud JOORIS, Titulaire

Lynda ABJEAN, Titulaire

Sélim JOUDI, Suppléant

Personnalités extérieures :

Guillemette DE LARQUIER, représentée par Sandra RIGOT

Françoise SULLET-NYLANDER, représentée par Sandra RIGOT

Invité.es permanent.es :

Sandrine CARON, Coordinatrice des écoles doctorales

Alexandra LÉPINE, Directrice de la recherche

Khaled HASSOUNI, Vice-président de la commission recherche

Ordre du jour

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024,
3. Election de la direction adjointe de l'école doctorale Erasme(vote),
4. Proposition personnalités extérieures (vote),
5. Proposition personnalités BIATSS(Vote),
6. Information des membres du bureau,
7. Information sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2025,
8. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2025 (Vote),
9. Information sur les bourses de mobilité internationale 1^{er} et 2nd appel,
10. Information sur le budget 2025 et les financements accordés,
11. Informations sur les évènements à venir,
12. Questions diverses.

1. Informations générales,

Sandra Rigot souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil. Elle se présente en tant que nouvelle directrice de l'École doctorale Érasme, professeure d'économie à l'Université Sorbonne Paris Nord et membre du laboratoire ACT. Elle précise que ce conseil est le premier organisé depuis sa prise de fonction. Elle remercie les membres de leur accueil et indique avoir déjà eu l'occasion d'échanger avec plusieurs d'entre eux. Elle exprime sa motivation à poursuivre les actions engagées tout en développant de nouveaux projets, notamment la mise en place d'un portefeuille de compétences d'ici la rentrée 2026-2027, le renforcement de l'organisation d'événements par et pour les doctorants, ainsi qu'une amélioration du suivi et de l'insertion professionnelle des doctorants.

M. Hassouni, physicien physico-chimiste, ancien directeur du laboratoire LSPM durant dix ans, et vice-président en charge de la recherche (VPCR) depuis trois mois, intervient pour exposer les grandes lignes de la politique scientifique portée par la nouvelle gouvernance.

Il souligne en premier lieu le soutien prioritaire accordé à la formation doctorale, considérée comme un pilier de la stratégie scientifique de l'université. Il réaffirme l'importance du financement des contrats doctoraux, qui constituent un levier fondamental pour la recherche, et indique qu'ils resteront protégés budgétairement. Il insiste également sur le soutien aux plateformes technologiques ainsi qu'aux structures fédératives.

Il rappelle que les écoles doctorales disposent d'un véritable potentiel pour contribuer à l'affirmation d'une politique scientifique visible à l'échelle de l'établissement. Il les encourage à faire remonter leurs retours et analyses à ce sujet.

La pluridisciplinarité, caractéristique revendiquée par l'USPN, est également au cœur des priorités. Il indique que des appels à projets ont été récemment lancés pour inciter les laboratoires à coopérer autour de thématiques de recherche communes. Dans cette logique, les contrats doctoraux seront de plus en plus "colorés" autour de thématiques transversales, en particulier celles liées aux transitions écologique et sociétale.

Par ailleurs, M. Hassouni rappelle la nécessité d'une meilleure structuration de la stratégie internationale de l'université. S'il reconnaît la richesse des partenariats existants, il invite à une plus grande cohérence des actions menées et à une ouverture vers de nouveaux établissements internationaux, sans exclusivité géographique.

Enfin, il mentionne l'importance d'objectifs transversaux tels que l'intégration des nouveaux arrivants, la qualité scientifique, l'inscription dans l'environnement local et la capacité à se projeter à l'international.

Talitha Tschöke fait remarquer que la notion d'internationalisation demeure très générale.

M. Hassouni précise que l'une des priorités actuelles est de travailler à une meilleure cohérence des actions internationales. Il reconnaît que de nombreuses initiatives existent, mais qu'elles restent dispersées. Il s'agit donc d'aligner les conventions existantes avec les projets en cours, et de définir des critères plus précis pour les appels à projets, afin de favoriser des collaborations avec des établissements internationaux. Il insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'exclusivité régionale dans cette démarche.

Il conclut en appelant à une prise de conscience collective et à un engagement accru pour faire émerger une politique scientifique claire à l'échelle de l'établissement.

Sandra Rigot conclut cette introduction générale en précisant que le budget de l'école doctorale reste identique à celui des années précédentes. Elle souligne que, dans un contexte budgétaire tendu, c'est plutôt une bonne nouvelle.

2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024,

Sandra Rigot invite les membres du Conseil à se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente. Elle demande si des remarques ou modifications doivent être apportées. Aucun commentaire n'est formulé.

Elle profite de ce point pour faire un bilan intermédiaire des inscriptions et réinscriptions : plusieurs situations sont en cours de régularisation, avec quelques retards, cas d'abandon ou dossiers problématiques qui sont traités individuellement.

Sandra indique également que sept propositions de contrats doctoraux fléchés ont été adoptées, couvrant des thématiques jugées pertinentes. Elle rappelle que tout contrat non pourvu est reversé au « pot commun » et réattribué comme contrat ordinaire, selon la qualité des candidatures.

Elle précise que chaque laboratoire est représenté dans les jurys d'attribution, à l'exception de l'UTRPP qui dispose de deux représentants, et mentionne l'arrivée de deux nouvelles unités au sein de l'ED : le laboratoire ACT et le CEPED.

Enfin, elle informe que la révision du règlement intérieur est en cours et qu'une nouvelle version sera probablement soumise au vote lors du prochain Conseil.

Sandra Rigot soumet au Conseil le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024.

Vote : 18 voix pour.

Le procès-verbal du Conseil du 05 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Election de la direction adjointe de l'école doctorale Erasme(vote),

Sandra Rigot informe les membres du Conseil que le vote pour la nomination de la directrice adjointe aura lieu après la présentation d'Emmanuelle Savignac, la candidate proposée. Celle-ci attend à l'extérieur et se présentera brièvement avant que les membres du Conseil puissent lui poser des questions.

Emmanuelle Savignac, professeure en sciences de l'information et de la communication, anthropologue de formation et titulaire d'une habilitation à diriger des recherches de l'université de Nanterre, travaille depuis trois ans à l'UFR sciences de l'information et de la communication (LabSIC). Elle est spécialisée dans les relations entre jeu et travail et la question du travail dans les industries culturelles. Elle collabore régulièrement dans une logique interdisciplinaire avec des collègues en sociologie, sciences de gestion, psychologie sociale, sciences de l'éducation dans le cadre de projets interdisciplinaires.

Elle exprime sa motivation à rejoindre l'équipe de direction de l'École Doctorale Érasme, aux côtés de Sandra Rigot, et souligne l'intérêt de cette mission qui s'inscrit pleinement et au croisement de nos missions d'enseignement et de recherche. Elle se propose de contribuer au développement de la formation doctorale, en mettant l'accent sur les conditions de réalisation du doctorat, tant pour les doctorants que pour les encadrants. Elle se montre particulièrement sensible aux risques psychosociaux, un sujet qu'elle connaît bien grâce à son expérience de vice-présidence et de mission dédiée à Sorbonne Nouvelle. Elle met également en avant son engagement dans la prévention des risques psychosociaux, un domaine qu'elle connaît bien, en particulier dans le cadre de l'encadrement des thèses en CIFRE. Elle insiste sur la nécessité de veiller à ce que les thèses CIFRE soient véritablement des projets de doctorat à part entière, et non des travaux annexes.

Emmanuelle Savignac participe au Labex ICCA et anime des rencontres sur la valeur culturelle net sa production. Elle se déclare ouverte à répondre à toutes les questions des membres présents.

Un tour de table est ensuite effectué par les membres présents, où plusieurs points sont abordés.

Nicolas Clinchamps souligne la lourdeur croissante des démarches administratives, qui pèse à la fois sur les doctorants et les encadrants, et évoque la difficulté d'organiser des soutenances et de suivre les procédures.

Malika Manssouri pose une question concernant la possibilité de mettre fin à une direction de thèse si celle-ci devient trop problématique, ce à quoi Emmanuelle Savignac répond que des démarches sont déjà en cours pour traiter ce genre de situations au cas par cas, sans appliquer une solution standard.

Emmanuelle Savignac répond que des démarches sont en cours pour gérer ces situations. Chaque cas est traité individuellement et une écoute attentive est apportée à chaque situation pour trouver des solutions adaptées. Il n'existe pas de réponse standard, et la priorité est de traiter les problèmes dès qu'ils émergent. La question de l'arrêt d'une thèse est également abordée, et Alexandra Lépine précise que cela peut se faire à tout moment, selon les conditions, et qu'il est important de signaler rapidement les problèmes à la direction de l'École Doctorale.

Sandra Rigot ajoute que l'École Doctorale est souvent informée trop tardivement de ces problèmes, ce qui complique la gestion des situations. Elle insiste sur la nécessité de résoudre ces problèmes de manière plus rapide et plus efficace.

Carine Vassy, maîtresse de conférences en sociologie et co-directrice de l'IRIS, propose de limiter le nombre de doctorants encadrés par chaque enseignant à cinq, et recommande la co-direction pour les encadrants âgés de plus de 60 ans. Elle souligne l'importance de prévenir la surcharge de travail et de prendre en compte la santé des encadrants en fin de carrière.

Sandra Rigot propose ensuite de passer au vote.

Le vote a lieu à bulletin secret, avec 18 votants.

Emmanuelle Savignac est élue à l'unanimité directrice adjointe de l'École Doctorale Érasme, avec 18 voix pour.

Malika Mansouri présente ses excuses, indiquant qu'elle doit quitter la séance en raison de son emploi du temps chargé.

4. Proposition personnalités extérieures (vote),

Sandra Rigot précise que le Conseil comprend quatre personnalités extérieures, conformément au mandat précédent. Elle annonce que ces personnalités ont été sollicitées pour reconduire leur mandat, mais que M. Benne a renoncé à sa participation. Une nouvelle personnalité extérieure a donc été proposée. Par ailleurs, M. Sapy, s'excusant de son absence en raison des délais trop courts, n'a pas pu se libérer pour ce Conseil, mais il sera présent lors de prochaines séances.

Les personnalités extérieures proposées sont :

- **Madame Françoise SULLET-NYLANDER**, Professeure à l'Université de Stockholm.
- **Monsieur Thomas JOUANLANNE**, Chef de projet « Enseignement supérieur et recherche – Développement économique – Écosystèmes innovants – Affaires européennes » à PlaineCommune.
- **Madame Guillemette DE LARQUIER**, Professeure des universités en économie à l'Université de Lille et Directrice de l'École doctorale SESAM.
- **Monsieur Patrick SAPY**, Directeur général de FAIR, organisme spécialisé dans le financement de l'économie sociale et solidaire.

Selim Joudi prend ensuite la parole pour expliquer le rôle de ces personnalités extérieures au sein du Conseil. Sandra Rigot complète son intervention en soulignant que ces personnalités font partie intégrante du règlement intérieur de l'École Doctorale, et qu'elles peuvent même être appelées à se prononcer sur certains arrêts ou décisions importantes.

Alexandra Lépine soulève la question du pourcentage de membres extérieurs au sein du Conseil. Sandra répond que leur présence est bénéfique pour partager des expériences variées et favoriser un échange enrichissant, apportant des perspectives extérieures à la gestion de l'École Doctorale. Elle rappelle aussi que certaines décisions peuvent impliquer des voix qui ne participent pas au vote ou des abstentions, en fonction des situations spécifiques.

Sandra Rigot demande alors aux membres présents : « Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? » Après un moment d'attente, aucune manifestation n'a lieu.

Vote : 17 voix pour.

Les personnalités extérieures sont approuvées à l'unanimité par les membres du Conseil.

5. Proposition personnalités BIATSS(Vote),

Sandra Rigot rappelle que dans le mandat précédent, les représentants BIATSS étaient Séverine et Cynthia. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt et de garantir une impartialité totale dans la gestion, il a été proposé de solliciter d'autres personnels BIATSS pour ces postes.

Les personnes proposées sont :

- **Madame Isabelle POTIER**, Gestionnaire administrative et financière des unités de recherche à l'Institut de recherche pour un droit attractif et à l'Institut de droit public, sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13.
- **Madame Corinne GAUTHIER**, Gestionnaire administrative et financière de l'unité de recherche Centre de recherche en économie et gestion de Paris Nord.

Sandra Rigot précise qu'elle a discuté avec les collègues impliqués et en charge des doctorants. Il a semblé plus pertinent et logique de désigner des personnes déjà familiarisées avec les enjeux des laboratoires, plutôt que de chercher des candidatures extérieures.

Talitha Tschöke pose la question de ce que cela implique concrètement, et Alexandra précise qu'il s'agit d'un droit de vote au sein du Conseil.

Nicolas Clinchamps exprime son approbation, soulignant que cette démarche renforce les liens entre l'École Doctorale et les laboratoires, ce qui est bénéfique pour le bon fonctionnement du Conseil.

Sandra Rigot demande alors aux membres présents : « Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? » Après un moment d'attente, aucune manifestation n'a lieu.

Vote : 17 voix pour.

Les personnels BIATSS proposés sont approuvés à l'unanimité.

6. Information des membres du bureau,

Sandra précise que ce point est un point d'information.

Sandra Rigot rappelle que le Bureau de l'École Doctorale, composé de la direction, de la direction adjointe et de quatre membres issus de disciplines différentes, est chargé de diverses missions essentielles à l'organisation et au fonctionnement de l'école.

Sandra Rigot annonce ensuite qu'avec Emmanuelle, ils ont proposé à Cécile FOURREL DE FRETTE, de rejoindre le Bureau, et qu'elle a accepté.

Ce Bureau est donc constitué de trois membres seulement, ce qui rendra le conseil plus restreint et efficace.

7. Information sur la campagne d'attribution des contrats doctoraux CED 2025,

Sandra Rigot explique que l'appel à candidatures a déjà été voté et rendu public à la suite du dernier CED. Cet appel concerne trois contrats doctoraux, dont deux Erasme et un avec Galilée. Ces contrats privilégient les projets pluridisciplinaires, et cette année, une nouveauté a été introduite : la notion de "coloration". Le critère principal reste la qualité du projet, avec la coloration comme un atout supplémentaire.

Sandra Rigot ajoute qu'il est important de noter que les calendriers et la procédure de candidature des contrats doctoraux du CED et de l'ED sont différents.

Alexandra Lépine précise qu'une candidature peut être soumise aux deux appels d'offres différents.

Carine Vassy demande si l'ED a toujours réussi à pourvoir les contrats.

Alexandra Lépine précise que tous les contrats ont toujours été pourvus jusqu'à présent. Elle ajoute qu'une seconde session d'auditions peut être organisée pour s'assurer qu'ils soient attribués. Elle ajoute que les deux contrats Erasme sont issus de la loi de programmations de la recherche (LPR) et sont orientés vers les SHS.

8. Campagne d'attribution des contrats doctoraux Erasme 2025 (Vote),

Sandra Rigot présente l'appel à candidatures pour les contrats doctoraux 2025. Elle précise que, comme les années précédentes, 15 contrats doctoraux sont ouverts cette année. Elle précise l'organisation des jurys de sélection. Deux réunions sont prévues : une première réunion d'environ deux heures, qui se tiendra en visioconférence, et une seconde, plus longue, prévue le 20 juin 2025. Un message sera bientôt envoyé pour solliciter la participation des membres, avec un représentant par laboratoire (sauf pour l'UTRPP, qui aura deux représentants doctorants). Elle ajoute que la même personne doit être présente pour les deux dates et que le·la représentant·e de l'unité de recherche ne doit pas présenter de candidat·e.

Sandrine Caron précise qu'il est demandé d'indiquer un titre de sujet de thèse en lien avec les thématiques proposées, mais cela ne s'applique que pour les contrats fléchés. Cette précision sera ajoutée au dossier pour plus de clarté.

Sandra Rigot insiste sur l'importance, pour chaque ouverture de dossier, d'obtenir la confirmation de la direction de thèse ainsi que celle de l'unité.

Sandra Rigot demande alors aux membres présents : « Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? »

Vote : 17 voix pour.

L'appel des contrats doctoraux Erasme 2025 est donc approuvé, avec la modification annoncée.

9. Information sur les bourses de mobilité internationale 1er et 2nd appel,

Sandra Rigot indique que huit dossiers ont été déposés pour les mobilités internationale de l'ED. Une enveloppe est attribuée spécifiquement pour ces mobilités, et des critères sont définis pour leur évaluation.

Au final, cinq dossiers sont retenus et obtiennent un financement de 7 127 €, ce qui laisse environ la moitié de l'enveloppe encore disponible pour le second.

Talitha Tschöke indique que l'appel mentionne "sauf exception", et elle prend l'exemple de son propre dossier, qui concerne l'Université de São Paulo.

Sandra Rigot précise qu'il est certainement possible de modifier les critères, ajoutant qu'elle a pris connaissance de l'appel, qui a déjà été lancé.

Nicolas Clinchamps soulève la question de l'application des critères pour les cotutelles.

Alexandra Lépine répond que, dans le cadre d'une cotutelle, le doctorant doit passer du temps à la fois sur le territoire français et dans le pays partenaire.

Aurore Margat précise que, bien que cela constitue une exception, ce type de mobilité est tout de même admissible.

Cécile Fourrel De Frettes rappelle que le critère de terrain doit impérativement être intégré dans l'analyse des dossiers.

Sandra Rigot ajoute qu'il est nécessaire d'être intégré dans une équipe de recherche sur le lieu de la mobilité. Elle mentionne aussi que le livret de financement, actuellement en révision, détaillera les types d'appels possibles. Selon elle, il existe de nombreux financements, à condition de respecter les critères, et ces critères peuvent être ajustés si nécessaire.

Cécile Fourrel De Frettes précise que, dans son unité de recherche, les terrains sont financés.

Carine Vassy suggère qu'une liste des financements disponibles serait utile pour mieux guider les chercheurs.

Sandra Rigot indique qu'ils sont en train de revoir le livret où toutes ces informations seront indiquées mais qu'elles sont également disponibles sur le site de l'ED.

Sélim Joudi souligne qu'au moment de la présentation dans le cadre du master recherche, certaines dates sont déjà passées, et il serait utile de mieux anticiper cette communication.

Emmanuelle Savignac ajoute que la mobilité doit répondre à des critères précis, et que certains dossiers, bien qu'évalués sous l'angle du terrain, sont avant tout motivés par une rencontre avec une équipe. Selon elle, l'objectif principal doit être cette rencontre, en profitant pour faire un travail de terrain, ce qui ne relève pas toujours de la même catégorie de financement.

Tristan Auvray précise que la cotutelle et l'internationalisation des doctorats européens justifient des financements légitimes, et qu'un membre du jury peut en attester.

Alexandra Lépine indique que l'on ne peut pas obtenir le label "doctorat européen" dans le cadre d'une cotutelle, et que toutes les personnes impliquées doivent être informées de cette distinction.

Emmanuelle Savignac ajoute que, dans le cas d'une cotutelle, il s'agit d'une situation à géométrie variable.

Alexandra Lépine mentionne que certains pays financent ces mobilités et prend l'exemple de l'utilisation d'un contrat doctoral pour une bourse au mérite dans le programme Galilée.

Sandra Rigot rappelle que moins de 40 % des thèses sont actuellement financées.

Sélim Joudi indique qu'il s'est renseigné pour bénéficier d'une CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche), et qu'il est nécessaire d'être inscrit dans une équipe de recherche depuis moins de 9 mois avant de pouvoir mettre en place cette convention. Cela garantit que le projet de recherche est récent et en lien avec les besoins de l'entreprise. Il ajoute qu'il serait pertinent de le mentionner lors des réunions Master 2.

Sandrine Caron informe que cette réunion est organisée chaque année entre fin janvier et début février. Elle envoie l'information aux composantes et aux directions, mais si cela ne redescend pas vers les étudiants, elle ne peut rien faire de plus. Elle ajoute que tenter de communiquer via les listes des étudiants de Master est un véritable cauchemar logistique.

Carine Vassy précise qu'en consultant le site, il trouve la rubrique "soutien financier aux doctorants", mais qu'il ne voit pas les bourses pour les mobilités internationales. Il suggère de mettre à jour les liens, mais pas forcément de renvoyer à un article, étant donné que le site change fréquemment.

Sandra Rigot confirme que tout a été voté et validé par la Commission Recherche (CR). Elle ajoute que le second appel vient d'être lancé sur les mêmes critères que le précédent pour le moment. Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 16 mai, et les résultats seront communiqués début juillet, après validation des instances de la CR et du Conseil d'Administration (CA).

10. Information sur le budget 2025 et les financements accordés,

Sandra Rigot précise également que les enveloppes budgétaires ne sont pas figées : si une enveloppe n'est pas entièrement utilisée, les fonds restants peuvent, bien évidemment, être réaffectés à d'autres actions de l'École Doctorale, en fonction des besoins identifiés. Cette souplesse de gestion permet d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de soutenir au mieux les projets portés par les doctorants.

Concernant l'enveloppe dédiée à la mobilité, elle indique que le premier appel à candidatures a mobilisé la moitié du budget prévu pour cette action. Elle ajoute que les fonds restants seront utilisés dans le cadre du second appel.

Sandra Rigot rappelle enfin que les autres dépenses prévues dans le cadre du budget concernent notamment :

- Les événements de l'École Doctorale, (Le prix de thèse, avec 16 dossiers déposés pour cette année ce qui est énorme par rapport aux années précédente, La cérémonie de remise des diplômes).
- Les formations doctorales.
- Les financements pour certaines missions des doctorants

Des statistiques seront établies par unités de recherche. Elle insiste sur le fait que le statut de chargé-e de mission, à lui seul, ne suffit pas pour obtenir un financement, une participation active aux actions est indispensable.

Sandra Rigot conclut en invitant les participants à poser leurs questions concernant la gestion de ce budget.

11. Informations sur les événements à venir,

Sandrine Caron informe que le prochain événement sera la Journée Transversale des Sciences (JTS), prévue pour vendredi prochain. Un événement organisé par ED Galilée ouvert au doctorants d'Erasmus. Sandrine Caron ajoute que le prix de thèse est également en préparation : le jury est en cours de constitution et se réunira le mercredi 30 avril au matin. Elle souligne le véritable succès rencontré cette année avec 16 dossiers, mais mentionne aussi des difficultés dans la composition du jury.

Sandrine Caron informe également de la remise des diplômes qui aura lieu le vendredi 23 mai, elle ajoute qu'il s'agit d'une cérémonie commune aux deux Écoles Doctorales.

Sandrine Caron annonce également la mise en ligne du nouveau site web d'ici la fin du mois. Elle précise avoir commencé par travailler sur le site d'Erasmus, en précisant que l'arborescence sera différente. Elle invite chacun à remonter les informations ou retours nécessaires, et indique qu'une communication sera envoyée aux doctorants dès la mise en ligne.

Séverine Girod complète en précisant que la refonte des sites web concerne l'ensemble de l'université, et qu'il a été décidé de prioriser celui d'Erasmus dans cette démarche.

Sandra Rigot ajoute qu'un projet de Doctoriales est prévu pour la fin du mois de novembre. Certains doctorants se sont déjà engagés, et les enseignants intéressés peuvent également participer. Elle propose de mettre en place dans les jours à venir un calendrier accompagné d'un rétroplanning.

12. Questions diverses.

Séverine Girod rappelle que, dans le cadre de l'évaluation HCERES, il est demandé de mettre en place un portefeuille de compétences pour les doctorants. Un groupe de travail sera constitué, piloté par les Écoles Doctorales. Chaque ED devra y intégrer un représentant des doctorants, ainsi que des membres des unités de recherche. Il faudra également trouver des dates compatibles pour les réunions. Elle précise que le processus a pris du retard en raison des changements récents dans les présidences des EDs, mais que ce portefeuille devra être opérationnel pour 2026-2027.

Emmanuelle Savignac souligne que cette démarche permet de mettre en valeur les compétences acquises au cours du doctorat et d'identifier clairement les capacités et connaissances développées. Elle précise qu'il s'agit d'une obligation, mais également d'une opportunité d'objectiver le travail réalisé par les doctorants et de leur offrir des arguments solides pour valoriser leur parcours professionnel.

Séverine Girod ajoute que certaines directions, notamment le LEPS, ont déjà commencé à travailler sur ce sujet.

Tristan Auvray estime que ce portefeuille devrait inclure un ensemble d'éléments facilement valorisables par les doctorants.

Arnaud Jooris demande le nombre de réunions nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Séverine Girod indique que pour l'instant, la mutualisation avec Galilée n'est pas encore clarifiée.

Sandra Rigot insiste sur la nécessité de ne pas faire peser tout le travail sur les mêmes personnes et souligne l'importance de définir rapidement un calendrier de travail.

Carine Vassy précise que ce travail d'objectivation des compétences a déjà été entrepris dans d'autres universités, ce qui peut constituer une source d'inspiration.

Séverine Girod informe enfin que l'ED a adhéré au réseau national des collèges doctoraux de France, ce qui permettra de partager les pratiques et outils existants.

Pour conclure, Sandra Rigot annonce que le prochain conseil de l'École Doctorale se tiendra le mercredi 25 juin 2025 au matin, puis le suivant aura lieu le jeudi 4 décembre à 14h. Elle remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.